

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

Membres du Conseil 024_212102641-20240703-D2024_46-DE

Affiliés au conseil : 11

Nombre de membres présents : 9

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas,
CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel,
LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-46

Objet : DM N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT - 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse la proposition de **DM N°1 du Budget Assainissement 2024** et les explications afférentes.

Suite à la facture d'eau du Grand-Ouest de l'agence Adour Garonne de l'activité 2023, il s'avère nécessaire d'effectuer un virement de crédit à l'article 706129 « Reversement redevance modernisation agence eau » pour un montant de 310€ qui sera prélevé sur l'article 6063 « Fournitures entretien et petit équipement ».

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit.

COMPTES	Diminution de CREDITS	Augmentation de CREDITS
6063	- 310 €	
706129		+ 310 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** la décision, il **CHARGE** le Maire de faire effectuer les écritures nécessaires à cette modification.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Membres du Conseil

024-212402614-20240703-D2024_47-DE

Afférents au conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas,
CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel,
LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-47

Objet : Recrutement pour Accroissement Temporaire d'Activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Monsieur le Maire exprime le besoin de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le remplacement de l'adjoint administratif durant les congés d'été et la mission d'archivage informatique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE, la création à compter du 24/06/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique (C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 24/06/2024 au 23/08/2024 inclus.

L'agent ayant été en stage durant 4 mois à la mairie, aucune exigence de niveau n'est demandée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Par ailleurs, ~~la Préfecture~~

~~certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,~~
~~informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour~~
~~excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à~~
compter de la présente publication. La juridiction peut être saisie par
l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site
internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text within the stamp includes "MAIRIE de MALLEVILLE-sur-MEUSE" and "24 (COSEUR)". Overlaid on the stamp is a large, stylized blue ink signature.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

Membres du Conseil - D2024_48-DE

Afférents au conseil : 11

Nombre de membres présents : 9

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-48

Objet : REMPLACEMENT ECLAIRAGE PAR DES LED : STADE + CLOCHER + ATELIER DES ST

Le Conseil Municipal, lors d'un précédent débat, et dans un souci d'économie d'énergie a chargé le Maire et Mr COTTY de prospecter des solutions de remplacement des éclairages publics.

A l'issue de la prospection, la proposition de **l'entreprise Visio-Développement** est présentée par le Maire avec les explications afférentes :

- Dans le cadre des obligations des grandes entreprises polluées de participer à la décarbonation à travers le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), cette entreprise propose :
 - Remplacement gratuit des éclairages publics tombants (autres que voiries et stade) non gérés par le SDE24
 - Vente de matériels Professionnels au tarif le plus intéressant pour les collectivités
- Pour le remplacement gratuit des éclairages tombants :
 - 1 projecteur 50w pour la mairie (éclairage tables pique-nique)
 - 6 hublots à LED pour le tour du bâtiment Ecole
 - 1 hublot et 2 projecteurs 100W (à commande) pour le tour de l'église
 - 4 hublots à LED et 2 projecteurs 50W LED pour le tour du hangar ST
- Et, pour la partie VENTE, la proposition suivante :
 - 1 poteau du stade équipé de 6 projecteurs 200w à LED
 - 6 projecteurs LED de 30W pour les arches du clocher
 - 1 luminaire circulaire de 100W pour l'atelier des ST
 - 1 détecteur pour le déclenchement de l'éclairage extérieur de l'atelier

Le **montant** de cette acquisition est de **1611.12€ TTC** (port compris)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal:

- considère que les crédits ouverts aux articles concernés du budget de l'exercice 2024 sont suffisants.

024-212402614-20240703-D2024_48-DE

Reçu le

APPROUVE

à l'unanimité, cette proposition et **CHARGE** le Maire d'en faire la réalisation tant de la commande que de l'installation par les Services Techniques.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire

CHEYROU Philippe

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Membres du Conseil

024-212402614-20240703-D2024_49-DE

Reçu Afférents au conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas,
CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel,
LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-49

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES EN 2024 SUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse la proposition de **l'entreprise MURET** et les explications afférentes.

- Rappel des Travaux 2023 : les travaux envisagés, pour un montant de près de 50 000€, ont été réalisés à l'exception de la Route du Coderc sur laquelle des travaux d'enfouissement de l'assainissement était prévisibles.
- Pour 2024, et après inspection faite, le Maire et Mr DELMOND propose les réfections suivantes avec le montant HT :

- Route du Maréchal-Ferrand	14 360 €HT
- Route du Bourg	16 710 €HT
- Route du Lavoir	15 240 €HT
- Route du Coderc	9 390 €HT
- Route du Breuil (rem à prévoir uniquement après les travaux d'élargissement à la hauteur de La Peyre)	7 288 €HT

Soit un **montant total 62 988 €HT**

Et un **montant TTC : 75 585.60 €TTC**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, et après en avoir débattu :

- considérant que les crédits ouverts aux articles nécessaires du budget de l'exercice 2024 sont suffisants.
- **A l'unanimité, APPROUVE** ce plan de travaux et **CHARGE** le Maire de le faire réaliser.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

Membres du Conseil
Recu. le 05/07/2024
- Afférents au conseil : 11

- Afférents au conseil : 11

- Afférents au conseil : 11

~~Nombre de membres présents : 9~~

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-50

Objet : ROUTE DU BREUIL – TRAVAUX D'ELARGISSEMENT A LA PEYRE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse la proposition de **l'entreprise MURET** et les explications afférentes.

- En débat budgétaire, il a été décidé de prévoir comme investissement principal pour l'année, un élargissement de la Route du Breuil
- Rappel du calendrier
 - Reconnaissance du chantier par une entreprise de TP et élaboration d'un plan de relevés
 - Piquetage par un géomètre et proposition d'un relevé cadastral
 - Acte notarié ou acte administratif pour transfert de propriété
 - Déplacement ligne FT - SMPN
 - Travaux sur la route du Breuil et sur l'impasse de La Serre
 - Route du Breuil → compléments de travaux programmés
- Point de situation
 - Plan de relevés et piquetage sont réalisés
 - Relevé cadastral par le géomètre en cours

Après ces rappels de déroulement et de situation, le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de la Route du Breuil (hors programmation annuelle) :

Le **montant** – au tarif actuel – est **de 27 631 €HT** soit **33 157 €TTC**.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- considérant que les crédits ouverts aux articles nécessaires du budget de l'exercice 2024 sont suffisants,

- **APPROUVE** ce devis,

- **CHARGE** le Maire de réaliser la suite des opérations envisagées,

- lui **DEMANDE** de poursuivre à faire régulièrement un compte-rendu de

l'avancement de l'opération.
024-212
Reçu le 05/07/2024

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Membres du Conseil

024-212402614-20240703-D2024_51-DE

Reçu Afférents au Conseil : 11

- Nombre de membres présents : 9

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas,
CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel,
LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-51

Objet : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la réglementation des ERP, et considérant la distance entre le défibrillateur installé à la Mairie et la Salle Polyvalente, il ne pouvait être fait l'économie de l'installation d'un défibrillateur à la Salle Polyvalente.

Après prospection, et renseignements pris à la CCVH, qui assure la maintenance de l'existant, le choix devait se porter sur un matériel qui pourra être entretenu et suivi par le groupement d'achat de la CCVH.

Répondant à ces critères, Monsieur le Maire propose :

- le matériel suivant, DEA ZOLL 103ESC, et ses équipements complémentaires dont électrodes pour enfants, et pour lequel le suivi est réalisable par le groupement d'achat
- proposé par la société SECURIMED
- pour un **montant** de **2171.25 €HT** soit **2605.50 €TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** cet achat **à l'unanimité**,
- **CHARGE** le Maire d'en faire la réalisation et l'installation.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024


Le Maire
CHEYROU Philippe



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

~~Membres du Conseil~~ - D2024_52-DE
Révisé le 05/07/2024
Afférents au conseil : 11

Séance du 3 Juillet 2024
à 18h30

~~- Nombre de membres présents : 9~~

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas,
CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel,
LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) : GARCIA Bérénice
DELMONT Jean-Yves procuration à Mme PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-52

Objet : ACHAT D'UN CONGELATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

Suite à l'utilisation maintenant régulière de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, lors d'une précédente réunion, avait mandaté Mme PION et Mme LASSERROTTE pour prospecter pour l'achat d'un congélateur.

En fonction des critères qui avaient été retenus :

- volume de 300 L environ,
- finition Inox,
- dimensions maximales en largeur de 70 cm (pour emplacement existant)
- priorité aux propositions du partenaire habituel BOULANGER

Le matériel suivant est présenté car répondant à ces critères :
Congélateur BEKO pour un prix de 699 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** cet achat **à l'unanimité**,
- **CHARGE** le Maire d'en faire la réalisation et l'installation.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 5/07/2024
Et publication du : 5/07/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe

